



**Pour une contribution accrue de
l'économie sociale
à une croissance inclusive**

**Consultations pré-budgétaires annuelles 2016
Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Gouvernement du Canada**

Février 2016

SOMMAIRE

Introduction	3
Un bref portrait de l'économie sociale	4
Des investissements fiables dans des entreprises durables	4
Des investissements rentables pour les pouvoirs publics.....	4
Pour un soutien accru à l'économie sociale par des investissements structurants.....	5
1. Création d'un « fond de dernier rang » (<i>first loss fund</i>) de 250 millions de dollars sur une période de trois ans afin de stimuler l'investissement privé à des fins sociales.....	5
2. Créer un programme en infrastructures sociales pour les initiatives collectives.....	6
3. Soutenir le développement des capacités entrepreneuriales	6

Introduction

Le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé auprès des Canadiens et des Canadiennes à stimuler la croissance économique, la création d'emplois et une prospérité inclusive. Dans les lettres de mandats aux ministres du nouveau Cabinet, le premier ministre a insisté sur l'importance pour les nouveaux ministres et ministères de s'appuyer sur la collaboration de tous les niveaux du gouvernement et sur un dialogue constructif avec la société civile.

Le Chantier de l'économie sociale salue cette volonté gouvernementale. Nous affirmons depuis longtemps que les pouvoirs publics ne peuvent à eux seuls relever l'ensemble des défis liés à la création d'emplois, à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et à un développement durable et inclusif. Répondre à ces défis exige la participation d'un ensemble de partenaires et des approches innovantes dans un ensemble de domaines, dont le développement économique.

Le Chantier de l'économie sociale travaille depuis deux décennies à promouvoir et soutenir le développement d'un entrepreneuriat collectif qui contribue à la création de la richesse, au développement de l'économie et à la création d'emplois tout en répondant à des besoins sociaux, culturels et environnementales. Reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec par une Loi sur l'économie sociale adoptée en 2013, le Chantier de l'économie sociale a une longue expérience de création d'outils financiers destinés aux entreprises collectives, dans la recherche et le développement ainsi que dans l'accompagnement et le soutien aux initiatives sectorielles. Le Chantier a participé activement à la co-production de politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat collectif, de la finance sociale et de l'innovation sociale avec tous les paliers du gouvernement, dont le gouvernement du Canada lors d'une Initiative en économie sociale durant le mandat du premier ministre Paul Martin en 2004.

Aussi, le Chantier s'est associé à une coalition d'organisations de toutes les régions du Canada, regroupant une diversité d'expériences et d'expertises dans les domaines de l'innovation sociale et de la finance sociale. Les membres de la Table pancanadienne des praticiens en investissement avec impact travaillent activement à mettre en place des solutions innovantes dans les secteurs de l'habitation communautaire, du développement économique communautaire, de l'entrepreneuriat collectif et de la finance sociale.

L'économie sociale est une composante essentielle de la structure socio-économique du Québec et du Canada depuis plus de 100 ans. Soulignons qu'Alphonse Desjardins, fondateur du Mouvement Desjardins, la plus grande institution financière au Québec, était membre de la Société d'économie sociale de Montréal en 1900! En fait, la contribution des entreprises collectives, coopératives et organismes sans but lucratif, à l'économie canadienne s'est manifestée au cours du dernier siècle dans toutes les régions et dans un ensemble de secteurs. Néanmoins, aujourd'hui plus que jamais, cette forme d'économie reposant sur des entreprises privées collectives doit être la fois reconnue et soutenue de la même façon que l'on soutient le développement des entreprises à capital-actions car les entreprises collectives contribuent tout à la fois à la création de la richesse et à une meilleure distribution de cette richesse.

Un bref portrait de l'économie sociale

Sans statistiques officielles, il est difficile d'évaluer avec précision l'importance relative des entreprises collectives au Québec. Cependant, sur la base de quelques statistiques – certaines officielles et d'autres non – on évalue qu'il existe environ 7 500 entreprises collectives regroupant plus de 150 000 emplois et dont les activités représentent plus de 8% du PIB du Québec. Ces chiffres correspondent à des statistiques similaires en Europe. Au Canada, une étude de Statistique Canada au début des années 2000 a démontré que plus d'un million de Canadiens travaillent dans des entreprises et des organisations sans but lucratif. Par ailleurs, au Québec, les données de la Direction des coopératives dénombre 3 300 coopératives, dont 2 800 non financières, regroupant 8,8 millions de consommateurs, de travailleurs et de producteurs.

Des investissements fiables dans des entreprises durables

Les entreprises collectives sont des entreprises durables. Tout en épousant des missions sociales, culturelles et environnementales, elles font preuve d'un taux de survie qui se compare très favorablement à l'entreprise privée à propriété individuelle. À titre d'exemple, Investissement Québec (IQ), le bras investisseur du gouvernement du Québec, soutient des entreprises d'économie sociale par divers produits financiers (garantie de prêt, prêts de capitalisation) depuis de nombreuses années. L'expérience est concluante: le portefeuille de l'économie sociale, sous la Vice-présidence coopératives et autres entreprises d'économie sociale, est celui qui a le plus faible taux de perte à IQ. Ces informations confirment d'autres études, notamment celles de la Direction des coopératives, qui démontrent sans équivoque que les coopératives ont une durée de vie plus longue que les entreprises traditionnelles. Ces mêmes données se confirment avec un examen du portefeuille du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), un fonds dédié exclusivement aux entreprises d'économie sociale. Après 17 ans d'investissements dans le démarrage, la consolidation et l'expansion de plus de 400 petites coopératives et entreprises sans but lucratif, le taux de pertes se situe à environ 12%. Ce qui se compare très favorablement à des portefeuilles similaires constitués d'entreprises privées classiques.

Des investissements rentables pour les pouvoirs publics

Au cours des dernières années, plusieurs études ont démontré la rentabilité financière des investissements en économie sociale. Qu'il s'agisse d'entreprises dans le domaine des services à domicile, des entreprises adaptées offrant de l'emploi aux personnes handicapées ou les entreprises d'insertion, les gouvernements récupèrent rapidement leurs investissements et la société, dans son ensemble, tire parti des emplois et des services ainsi créés. Une situation gagnante-gagnante pour tous.

Pour un soutien accru à l'économie sociale par des investissements structurants

Au cours des deux dernières décennies, s'appuyant sur un partenariat gagnant entre les acteurs de l'économie sociale, les municipalités, des partenaires privés, les mouvements sociaux et les gouvernementaux provinciaux, l'économie sociale a connu un nouvel essor et a fait ses preuves en matière de création d'emplois et de nouvelles activités économiques, de bénéfices pour l'État et en ce qui a trait à la solidité et au caractère durable des entreprises.

Dans le contexte des consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Canada, le Chantier de l'économie sociale considère qu'il est important de rappeler la contribution actuelle et potentielle de l'économie sociale à cette relance de l'économie et de l'emploi. L'histoire récente du Québec et les analyses internationales, dont celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), illustrent encore une fois l'importance de la contribution de l'économie sociale dont la mission même est celle d'une croissance inclusive.

Considérant ce qui précède, le Chantier de l'économie sociale propose donc au gouvernement du Canada de s'appuyer sur l'expertise de ce regroupement pancanadien pour inclure dans le prochain budget des mesures suivantes.

1. Création d'un « fond de dernier rang » (*first loss fund*) de 250 millions de dollars sur une période de trois ans afin de stimuler l'investissement privé à des fins sociales

Au regard d'expériences antérieures au Canada et ailleurs, on peut affirmer qu'un investissement initial provenant du gouvernement du Canada constituerait une base solide sur laquelle un marché d'investisseurs en finance sociale pourrait se construire. En fournissant les premières mises de fonds, le gouvernement du Canada permettrait la création d'un fonds d'investissement social ou le renforcement de fonds existants dans toutes les régions du Canada. Un tel investissement permettrait la création d'une diversité de nouveaux produits financiers adaptés à chaque contexte régional et répondant aux besoins et au potentiel d'investissement social dans une diversité de secteurs. Les objectifs du fonds pourraient être définis ainsi :

- Agir comme levier pour mobiliser de l'investissement privé avec un objectif général de lever du capital privé dans des fonds à mission sociale sur la base d'un ratio d'au moins 3 dollars du privé pour chaque dollar public. L'effet de levier plus global serait de 6 pour 1 dans des projets.
- Générer des activités qui créent de l'emploi à court et à long terme.
- Créer des infrastructures sociales fortes dans des domaines tels que l'immobilier collectif et communautaire et la création ou le développement d'entreprises collectives et sociales viables (coopératives, entreprises sans but lucratif, entreprises sociales)

- Créer des fonds d'investissement à finalité sociale à une échelle suffisamment grande et avec l'expertise nécessaire pour attirer des investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension et les institutions financières.

2. Créer un programme en infrastructures sociales pour les initiatives collectives

Ce programme devrait être développé en coordination et en complémentarité avec d'autres initiatives sectorielles en infrastructures sociales, notamment dans le domaine de l'habitation communautaire. Nous proposons d'ailleurs que le gouvernement du Canada réserve un pourcentage du programme en infrastructures sociales pour des projets collectifs en économie sociale. Cette approche permettrait de maximiser l'effet de levier des investissements du gouvernement du Canada en infrastructures sociales en mobilisant des capitaux privés en faveur de ces projets. Une telle approche existe au Québec depuis plusieurs années avec le Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) qui a permis de réaliser de nombreux projets à grande portée sociale par le biais de partenariats entre les acteurs du milieu de l'économie sociale (dont plusieurs fonds d'investissement), les municipalités et le gouvernement du Québec. Par l'entremise d'un tel programme, le gouvernement du Canada offrirait des subventions en infrastructure comme une composante de montages financiers plus complexes impliquant notamment des investisseurs de la finance sociale. Ces montants pourraient être investis dans un ensemble d'initiatives à fort impact social, culturel ou environnemental.

3. Soutenir le développement des capacités entrepreneuriales

Partout à travers le Canada, des organisations locales et des citoyens relèvent quotidiennement le défi de construire des solutions innovantes et durables pour revitaliser des quartiers et des villages, répondre à des besoins sociaux, culturels et environnementaux, combattre la pauvreté, créer de l'emploi - notamment pour des personnes marginalisées - construire du logement communautaire, fournir des services de garde de qualité, offrir des services à domicile de qualité pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie et rendre accessible les loisirs, la culture et d'autres services pour l'ensemble de la population, peu importe leur revenu.

Afin de renforcer et accélérer le développement de ces initiatives et de ces entreprises collectives et sociales et de tirer pleinement profit du potentiel offert par l'investissement à impact social, il est essentiel de renforcer les organisations intermédiaires qui offrent un accompagnement et l'accès aux expertises requises pour réaliser ces projets. À titre d'exemple, au Québec, des Pôles d'économie sociale sont présents dans toutes les régions et soutiennent de manières diverses le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Compte tenu de l'engouement de plus en plus grand, notamment auprès des jeunes, pour cette forme d'entrepreneuriat à finalité sociale, il est proposé de créer un programme de renforcement des capacités pour soutenir le travail de ces organisations intermédiaires. Ce programme, qui serait coordonné avec les initiatives en investissement social et en infrastructures sociales citées précédemment, soutiendrait des projets d'accompagnement, des stratégies de transfert

de connaissances et du soutien technique afin de renforcer la capacité des entrepreneurs collectifs et les aider à saisir les occasions et à y répondre par des solutions innovantes répondant aux besoins de leurs collectivités.